

Les contributions de guerre imposées par les Genevois aux Savoyards après l'Escalade

Autor(en): **Blondel, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **6 (1933-1938)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002586>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES CONTRIBUTIONS DE GUERRE
IMPOSÉES PAR LES GENEVOIS AUX SAVOYARDS
APRÈS L'ESCALADE

par

Louis BLONDEL.

Trois registres concernant les contributions de guerre au lendemain de l'Escalade m'ont été signalés par M. Vaucher. Il semble que ces registres n'ont encore jamais été utilisés et sont restés inconnus¹. Tous les trois contiennent les mêmes postes de recette, qui sont portés en triple; par contre, seuls ceux qui portent les cotes 14 et 15 ont les dépenses prises sur les recettes. Celui qui est coté 15 est probablement le registre original. On lit en tête de ce registre ces mots: « Journal de recepte des deniers destinés à la trésorerie de guerre, commise à N^o Philibert Blondel par nos Magnificques et très honorés S^{rs} des Deux Cents, le 8 febvrier 1603. »

Dans la première partie, du f^o 1 à 58^{vo}, se suivent au fur et à mesure toutes les recettes et dépenses avec, à côté, le numéro du folio qui correspond au registre 14. Au f^o 58 on lit ce texte: « D'autant qu'il a pleu a nos magnificques et très honorés Seigneurs par leur arrest rendu sur la recepte a eulx verbalement faicte par N^o Philibert Blondel citoyen et conseiller de Genève la... tendant aux fins destre deschargé de l'administration de la trésorerie de guerre a luy commise par arrest du magnificque Conseil des Deux cents du 8 febvrier 1603

¹ Archives d'État, Militaire, F. 13, 14 et 15.

— et qua ces fins ses comptes en receipte et livrée fussent cloz — arrêté que lesdits comptes seroyent veuz par les S^{rs} commis en la chambre des comptes cloz et arreztez et que nomément il demeureroit chargé du payement de la garnison jusqu'à l'acomplissement de son an. Ledit Blondel faict en après estat et se charge tant de ce que par la closture de son administration precedante. Il se trouve reliquateur que de ce qu'il a receu des deniers publiques comme s'en suit. » Dans la deuxième partie, du f^o 104 à 132, on ne voit que des livrées et dépenses faites par Philibert Blondel sur les taxes récupérées. Le registre 14 est un double classé du précédent, mais suivant un autre ordre, du f^o 1 à 47 il y a les « contributions » réunies par localités, du f^o 171 à 228 ce sont « les deniers parvenuz de divers lieux es mains du trésorier de guerre comme sa receipte des contributions cy devant et dont il se charge et en tient compte » avec les numéros des reçus en face. En tête de ce registre il y a un texte intéressant que je citerai plus loin; à la fin de la première partie on voit le total des sommes perçues. Enfin, le registre 13 n'est qu'une récapitulation par ordre alphabétique des contributions reçues, moins les dépenses.

Disons maintenant quelques mots de l'origine de cet impôt. Les Genevois, aidés des contingents suisses, avaient, au lendemain de l'Escalade, fait des incursions dans toute la région voisine. Le Registre du Conseil du 7 février 1603 (et non du 8) nous montre qu'en Conseil des CC on nomme, après élimination, Daniel Rozet, Jacques de la Maisonneuve et Jacques Desars pour lever les contributions de guerre. Le même jour, on nomme le trésorier de guerre. Mestrezat et Blondel sont sur les rangs, c'est Blondel qui est élu. Il est mentionné qu'il « s'est levé et excusé, disant qu'il avoit ja servi quatre années le public en charge de thrésorier, et qu'il prioit d'en estre deschargé ». Je n'entrerai pas dans tous les détails et conditions acceptées par le Conseil des CC et réformées par le Petit Conseil. Le trésorier des contributions de guerre devait relever directement du Conseil de guerre et ne pouvait faire aucune dépense sans leur avis. Il existe un cahier des charges complet pour ce Conseil ainsi que pour les levées, butins, impositions, qu'il pouvait faire exécuter. Nommé le 8 janvier

déjà, ce Conseil se composait de Malliet, Budé de Vérace, Chabrey, Savion, de Châteauneuf, Lullin et de Normandie. Le chef des troupes de la république, de Villars, y assistait.

Nous ne pouvons ici étudier complètement la matière de ces registres. On y trouve une quantité de renseignements fort intéressants et utiles pour l'histoire de cette époque. En tête du registre 14 on lit le texte suivant, écrit de la main même de Philibert Blondel: « Estat de receues de deniers destineez pour le faict de la guerre contre les Savoyards, mheue pour la perfidie et deloyaulté par luy faicte en pleine paix, en attendant sur l'estat de Geneve par une traistreuse escalade qu'il a faict entreprendre soubz la conduite de Dalbigni son Lieutenant général en Savoye le 12 Décembre 1602, jour du solstice d'hiver prez la corraterie, de laquelle escalade quoy que grand nombre de Savoyards et autres partisans dicelliz la pluspart gentilz hommes fuissent entrez dans les murailies, ils ont esté soubz la benediction de Dieu repoussez avec telle vigueur, que plusieurs desdicts entrepreneurs y ont esté terrassez et quelques autres reservez en vie, comme vrays volleurs penduz et executez par justice le mesme jour. Lesquels deniers procedez des contributions sur la Savoye ont esté receuz par N^o Philibert Blondel citoyen de Genève et conseiller au prime conseil comme trésorier général de Genève estably expresse par la S^{rie} du petit et grand conseil de Genève assemblé le 8 febvrier 1603. »

Ce passage concernant la « perfide » entreprise, de la main de Philibert Blondel, ne manque pas d'intérêt psychologique, quand on sait le rôle qui lui est attribué dans cette affaire. Dans le texte annoté par les vérificateurs des comptes, clos le 9 mai 1604, on voit que les contributions de guerre qui ont débuté le 9 février 1603 avaient un effet rétroactif à partir du 12 décembre 1602, jour de l'Escalade; elles ont été maintenues jusqu'à la signature du traité de St-Julien. Les villages et les personnes taxés se libéraient par des versements échelonnés. Il est certain que les Genevois n'ont pas occupé en permanence toutes les localités énumérées dans les registres, mais y ont fait des expéditions militaires. Pour éviter le pillage et des représailles, beaucoup de notables et de nobles

des environs, ainsi que les villages les plus proches de Genève, durent acquitter ces contributions. De Cruseilles à St-Gingolphe il y eut plus de 130 localités imposées, y compris Abondance, le Chablais, la région des Voirons, le Salève, les Bornes, le pied du Vuache et toute la plaine autour de Ternier.

Outre les villages et paroisses, toute une série de nobles et de notables, de fermiers importants furent taxés. Ce sont entr'autres ¹ Amé Mogny (de Maugny) du Chablais, Amyed Testu de Leluset, Anthoine Dru dit de Neufville à Aisery, N^o Jacques d'Allay S^r du Rosay, Alexandre Domen de Cusy près Reignier, le banderet Boutaz de Ternier, N^o Claude Vidomme S^r de Noveiry, S^r Claude Desprez de Thonon, le châtelain Pirasset, N^o Claude Marin de Thonon, la dame de la Fougé, relaissée de la Faverge, la dame de Sacquonay d'Aisery, Domaine Colliard pour l'admodiation qu'il tient du S^r de Grassy d'Arbusigny et du S^r du Châtelard pour les montagnes sur Salève, les domestiques du commandeur de Compesières, les hoirs de N^o Pierre de Confignon, N^o François de Lugrin, le S^r Jean de Fauras (Foras) en Chablais, egr. François Quisard de Massongier, N^o Georges de Varax, S^r de Mayran au mandement d'Evian, N^o Guillaume de l'Allée de Chavanaz au Mont de Sion, N^o François Guilliet, N^o Jean de Livron S^r de Savigny, N^o Guy Jolly S^r de Vallon de Thonon, N^o Louis de Mandallaz prothonotaire de Tiernay et sa nièce, la Louise d'Arlod, veuve Pierre Gojon de Chaumont, le S^r de Charmoisy, le S^r de Mayrens dict Cornillion, la veuve de Philippe Constantin de Magny, Matthieu et Jacques Vachat de St-André en Faucigny, N^o Marquet d'Allaix de Chavanaz, N^o Philibert de Poullinge et son frère, Jean Bouvier et ses enfants, Pierre Revilliod de Machilly, messire Pestre Paule Monet et messire Claude Somerat pretres de Regny, etc...

Pour Pierre Perrea de la paroisse de la Mure on relève ce passage: « A esté receu en la sauvegarde de la S^{rie} pour demeurer en la Grange Gaby située en la montagne de Salève, appartenant la dite grange à Monsieur de Polinge et en icelle y pouvoir tenir vingt et quatre vaches, et a accordé bailler

¹ Nous laissons ici l'orthographe du texte.

payer la contribution dès le douze de décembre de l'an 1602 jusque en fin de guerre, à raison de 15 florins par mois. » En somme on taxait les nobles, ou à défaut leurs fermiers et grangers. De même, ceux qui étaient obligés pour leurs affaires de passer près de Genève durent aussi payer. Ainsi, « Nicollas Chardon de St-Joyre a este receu en sauvegarde de la S^{rie} en payant demy ducaton par mois... lequel pourra passer et repasser, en seurté suz le lac avec sa marchandise de pattes, sans nul empeschement des gens de guerre ». Ces taxes étaient assez importantes, par exemple Evian s'engage à payer 240 fl. par mois à commencer dès le 12 de décembre 1602 et a effectivement versé plus de 1453 fl. La commune de Bernay, « comprenant Bernay, Confignon, Chesenove, Lullier et Vouillionnay », s'engageait à verser 180 fl. par mois. Le S^r Jean de Fauras devait payer 4 ducats par mois, c'est aussi la taxe de N^o Georges de Varax, celle du S^r Philibert de Poullinge était de 6 ducats par mois.

Mais ce ne sont pas seulement les impositions qui sont notées, il y a l'encaissement des collectes faites en Suisse et à l'étranger pour venir en aide aux Genevois, au lendemain de l'Escalade. Ainsi le 12 mars 1603 le trésorier reçoit la collecte de Neuchâtel apportée par Spect. Dané et d'autres et qui concerne les localités de « Neuchâtel, Collombier, Auvernier, Courcelles, Boudri, Bole, Cortaillou, Bevais, Travers, St-Sulpice, Butes, Pesel, Serrières, St-Aubin, etc.... » Il y a aussi toute une série de rançons de prisonniers et surtout le produit des butins faits sur l'ennemi. Ces ventes commencent le 28 avril 1603 par le butin de Chenay du Vuache emmené par les soldats des compagnies de MM. Savion et Blandano; on en trouve d'autres à Loex, Marlioz, Reyroz, Fessi, Ville-la-Grand, Feigière, Lausaneta vers les Allingés, le dernier fait le 29 mars par les soldats de M^r Savion. Je ne peux énumérer toutes les « rapines » ou coupes réglées de bétail, chevaux, vin, blé, denrées variées, qui ont eu lieu partout, aussi bien dans la vallée de Boège que dans tout le Chablais, le bailliage de Ternier, le Vuache, une partie du Faucigny, entr'autres à la Bâtie sur Menoge. On lit par exemple le 18 mai 1603: « Butins. N^o Estienne Voysin commis sur les butins a délivré pour le droict

de la S^{rie} sur le butin de Meilleriaz sus le lac, par Barbier vendu les 5 et 11 mai 1603 fl. 287, 3 s. 6 d., plus ledit N^o Voysin a délivré pour le droict général du buttin faict en Vuache par le capitaine Ternaude et vendu le 9 may 1603 fl. 529, 8 s. 8 d., plus a délivré du butin faict au château de Bufavens par les soldats du capitaine Beau, vendu le 10 may 1603, fl. 134, 1 s, 8 d. », ensuite c'est à Chenay le 10 mai, puis « à Monthouz chez le curial Collet par les soldats du capitaine la Ramée, expédié le 10 may 1603 », encore à « Saconnex d'enseu », le butin près le pont de la Dranse, etc.; le 1^{er} juillet c'est le « butin faict sus le Salevoz ».

Dans les deux registres 14 et 15 il y a encore les livrées et dépenses prises sur l'encaissement de toutes ces taxes, qui semblent être absolument semblables et comporter 124 factures.

Cette partie n'est pas moins intéressante que les recettes. On y trouve une quantité de renseignements utiles pour compléter les données, jusqu'ici mal étudiées, concernant la période comprise entre l'Escalade et le traité de St-Julien. Il y a tout d'abord une quantité de paiements concernant les soldats de la garnison, ainsi le 11 février 1603: « A treize soldats enrollez pour armez et arquebuziers a cheval par M^r Savion. » De plus, il y a des paiements faits à des espions ou des patrouilleurs, concernant le service de renseignements du Conseil de guerre. Citons le 16 février 1603: « A une guide et au cappitaine Pepin allant reconoistre quelque chose vers Estrambières, livré par mandement de M^r de Chasteauneuf fl. 3, 9 s... A un personnage de Crassi, employé par le conseil de guerre, deux ducaton par mandement du 13 février 1603, signé Malliet fl. 15. » J'indique divers passages pour donner une idée de ces comptes: « A Esdras Jalliet et compagnons, qui ont servi aux frégattes par arrest du conseil de guerre, signé Servion le 14 sept. 1603... A la porte Neufve pour la garde à cause de la foire de St-Pierre, 22 février 1603. » On sait que la foire de la Chaire de St-Pierre a continué bien après la Réforme, qu'elle s'est tenue longtemps au Bourg-de-Four. « Au capitaine Jean Baudichon qu'il avait délivré pour l'envoy d'ung espion par mandat signé Savion » du 24 février

1603. « Au cappitaine Beau par arrest du conseil de guerre, signé Savion, le 21 febvrier 1603, a cause de sa blessure, 4 ducats... A Monsieur le syndicque de Vérace pour délivrer a ung esplorateur envoyé vers l'ennemy par arrest du Conseil de guerre du 10 mars 1603 fl. 22, 6 d. ... A M^r Ozée André ministre envoyé à St-Genis d'Aouste avec M^r Fabri. » Ce passage fait allusion à la célèbre expédition des Genevois à St-Genix d'Aoste, pour laquelle il y a beaucoup d'autres dépenses indiquées. « Au trompette envoyé à la Roche porter aux deputez pour son Altesse la responce de la S^{rie}, aprouvée hier en Conseil des soixante, livré le 10 avril 1603, ung ducaton... A ung explorateur des bornes qui a rapporté le régiment du baron de la Val d'Isère estre allé a St-Genis, qu'on a mys dans Bonne 4 compagnies de la militie du Foucigni, que d'Albigni ne bouge de la Roche avec sa cavalerie, que la garnison d'Estrembiere va a St-Genis et qu'on met de la militie audit lieu, que le chevalier de la Mante est arrivé avec cavalerie a Chamberi, livré le 18 avril 1603, par mandat signé par M^r Fabri, deux ducats (soit fl. 15)... A ung messagier venu du pont d'Arlod avec ledit advis que l'ennemy a esté adverti du desseing sur Mara (hameau de Meral) près Grezin, livré le 29 avril 1603... A George Gringallet de Mornex qui a rapporté d'Albigni estre allé à St-Genis, couché lundi au soir a Rumilly avec Vitro, prennant troys canons a Chamberi pour St-Genis, qu'il y a en Bonne les compagnies de cavalerie des marquis deus (?) de la Chambre et baron de Vatville avec le regiment du baron de la Val d'Isère et 400 de la militie, commandez par M^r du Cloz, que Rochette president fust mardi a Rumilly, de la est retourné à Chamberi, livré le 29 avril 1603, fl. 3... Aux chappuis et maçons employés le 14 avril 1603 a demolir les mazures de Gaillard, livré par arrest du Conseil de guerre... A Georges Gringallet de Morney par commandement de M^r le syndicque de Verace, pour le rapport qu'il a fait du desseing de l'ennemy suz le pont d'Arve, livré le 14 may 1603... A ung paysan de Chesne qui a rapporté une balle d'artillerie trouvée vers la grange Canal et tirée sur l'ennemy le 1. Juing 1603, fl. 0,6... A ung quidam qui a rapporté que l'ennemy a rebroussé de ses quartiers, que ce que

s'estoit toute, estoit six vingt chevaux et 200 hommes de pied et qu'il y a heu deux chevaux blecez, livré le 4 Juin 1603, demy ducaton... A ung pauvre soldat mort quasi de faim en aulmosne le 5 Juin... Remplacé a M^r Gautier secretaire d'estat sept florins deux sols qu'il a fournis pour rubans et ung parchemin pour le contract de la paix, livré le 11 Juillet 1603, fl. 7, 1. » C'est le parchemin du traité de St-Julien qui existe toujours aux Archives d'Etat.

Nous lisons encore plus loin: « A la vefve d'Aymé Brazier occis soldat carabin de M^r Baudichon, par mandat (15 Juillet 1603)... A Damoyssel Guex envoyé a Lyon porter lettres adresées au roy pour l'advertir de quelque entreprise sur sa personne, 3 ducats (19 août 1603)... A Jehan Tornier dict la Combe, soldat envoyé à Cheiseri pour descouvrir si on y a apporté des eschelles et autres machines de guerre (23 Oct. 1603). »

Par ces quelques extraits, on voit l'intérêt qu'il y aurait à contrôler tous ces événements de guerre postérieurs à l'Escalade. La lutte a été très dure et sans merci et l'on comprend le soulagement apporté aux populations par le traité de paix de St-Julien.

Il nous reste à dire quelques mots du total de ces contributions de guerre. Dans le rapport récapitulatif des seigneurs commis à la Chambre des comptes, daté du 9 mars 1604, on trouve les indications qui suivent. Du 9 février 1603 jusqu'au traité de paix, les contributions se montent au total de 36840 fl. 8 s. 6 d., auquel il faut ajouter tous les deniers de l'arche (soit trésorerie générale), l'argent provenu des butins, des rançons, de tout ce que l'on a retiré des collectes de France et ailleurs, qui se montent à 237792 fl. 7 s. 10 d., de plus cinq postes qui se montent à 19028 fl. 4 s., ce qui fait un total de 286661 fl. 8 sols et 4 deniers. Sur ces recettes on fit donc des livrées et dépenses pour 285269 fl. et 10 sols. Il restait un reliquat de 1391 fl. 10 s. et 4 d. Conformément à l'arrêt du CC on remet à Blondel 200 florins pour sa provision. Les 1191 florins 2 s. et 4 d. étaient le solde, mais on devait encore à Blondel 409 florins, 3 s. 2 d., pour son compte des restats de son administration. Tous frais payés, le solde définitif

n'était donc plus que de 782 fl. et 2 d., bénéfice versé à la caisse de la République.

Ces 286661 florins recueillis étaient une somme importante. Mr A. Babel estime qu'en 1602 le pouvoir d'achat du florin de Genève était de 2 fr. 40¹, ce qui est probablement une estimation basse par rapport à notre époque actuelle. Ce serait donc environ 688000 francs que la République aurait encaissés pour faire face à la guerre de 1602 à 1603. Grâce à ces chiffres et aux indications fournies par les registres, on peut mieux comprendre l'amplitude de la lutte qui s'est poursuivie entre Genève et la Savoie, au lendemain de l'Escalade.

¹ *M. D. G.*, t. XXXIII, p. 435 (estimation faite en 1916).
